

Règlement du prix « Jeu de piste l'énigme d'Ingres »

Festival de dessin « Dess'Ingres » 2022

La Ville de Montauban a souhaité créer un rendez-vous incontournable de la culture et de l'art en organisant un festival de dessin.

La première édition de ce festival aura lieu du mercredi 18 au samedi 21 mai 2022. A cette occasion, la Ville célébrera également le 200^{ème} anniversaire de la création de l'école de dessin.

L'Office de Tourisme du Grand Montauban accompagne cet événement en organisant un jeu concours « Jeu de piste l'énigme d'Ingres » du 18 au 21 mai 2022 au sein de ses locaux.

Durant 4 jours, le dessin sera décliné sous toutes ses formes, du crayon au graff, en passant par la bande-dessinée, la caricature. Enfants, professionnels, habitants, touristes, tous les publics seront concernés par cette manifestation d'envergure. Les animations seront réparties sur l'ensemble de la cité, du centre-ville aux quartiers.

Au programme de cette première édition : des conférences, des ateliers, des cours, des concerts dessinés, des projections, des expositions, des rencontres, des débats autour du dessin et des prix.

Afin d'ouvrir le champ artistique aux amateurs de dessin, et de favoriser la transmission et les échanges entre professionnels et apprenants, la Ville de Montauban a décidé l'organisation d'un prix « amateurs », sous forme de « jeu de piste » à travers les vitrines du centre-ville, de manière à créer du trafic dans les rues commerçantes

ARTICLE 1/ OBJET DU PRIX

Le projet est organisé par l'Office de tourisme de Montauban dans le cadre du festival Dess'Ingres dont le siège est situé 4 rue du Collège, 82 000 Montauban.

Le projet consiste en un jeu de piste lié à la création d'affiches en réalité augmentée de « gestes métiers » d'artisans.

8 commerces du centre-ville et 2 lieux publics s'associent à Dess'Ingres pour la mise en place de ce jeu.

Celui-ci consiste à faire passer les participants devant chaque vitrine concernée pour retrouver un mot d'une énigme à reconstituer.

La captation et l'animation des gestes métiers ainsi que l'apparition des mots peuvent être visualisés par les joueurs grâce au téléchargement d'un QR codes sur leur smartphone : l'application gratuite KAVIAR.

Une fois la phrase entièrement reconstituée, les joueurs sont invités à rapporter leurs résultats directement à l'Office de Tourisme.

ARTICLE 2/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique, intéressée par le jeu, domiciliée en métropole et sans restriction d'âge, à l'exclusion des membres du personnel de l'entité organisatrice du jeu ou des entités ayant participé à sa promotion et / ou à sa réalisation ainsi que des membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Les enfants mineurs participants au jeu de piste restent sous la responsabilité de leurs parents pour participer à ce jeu ou personne titulaire de l'autorité parentale ou, à défaut, de son / ses tuteurs légaux

Le jeu est accessible du 18 au 21 mai inclus aux horaires d'ouverture de l'Office de tourisme de Montauban : de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h.

Chaque joueur devra retirer le bulletin de jeu à compléter à l'Office de Tourisme du Grand Montauban et devra rapporter sa réponse sur ce même bulletin, dans l'urne située à l'intérieur de l'Office de tourisme.

Un bulletin par jour et par foyer sera considéré (même nom, même adresse).

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3/ ISSUE DU PRIX

3.1. Information des gagnants

Chaque soir à 18 h un tirage au sort effectué par un des agents de l'Office de tourisme donnera lieu à la désignation d'un gagnant ou d'une gagnante.

Le gagnant du jour sera mentionné sur le facebook du festival chaque soir avant 19 h et le gagnant sera contacté par l'Office de Tourisme le lendemain du tirage au sort.

Le lot sera à retirer sous sept (7) jours directement à l'Office de Tourisme suivant les horaires d'ouverture habituels pour retirer son lot.

Tout lot non retiré après trente (30) jours pourra être cédé à une tierce personne.

Dans le cadre de sa participation au jeu de piste, le participant accepte de préciser ses noms, prénoms, âges, adresse, téléphone, email de manière à pouvoir être recontacté par l'équipe du festival et/ou celle de l'Office de Tourisme.

Les nom et prénom du gagnant du jour seront diffusés sur le Facebook du festival et de l'Office de Tourisme durant sept (7) jours maximum pour communiquer sur le-dit prix.

En aucun cas les coordonnées des participants ne seront divulguées à l'extérieur et ne feront l'objet d'aucun autre usage.

3.2. Composition et valeur des lots

Chaque jour soit le 18, 19, 20 et 21 mai un lot d'une valeur de vingt (20) euros minimum et cinquante (50) euros maximum est à gagner (un gagnant par jour uniquement).

L'organisateur se réserve le droit de remplacer le ou les prix par des prix de valeur équivalente sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée.

Le lot sera composé de produits en thème avec le festival : crayons, carnets, livres de bande-dessinée, bon d'achat valable dans une boutique partenaires (librairie) etc.

ARTICLE 4/ RESPONSABILITE

L'Office de Tourisme du Grand Montauban ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure y compris en cas de crise sanitaire, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment, si les circonstances l'exigent. Des ajouts, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

L'Office de Tourisme du Grand Montauban ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques et informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du concours, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du présent règlement, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du concours et ses gagnants.

L'Office de Tourisme du Grand Montauban se réserve le droit d'exclure du concours et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du concours. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

ARTICLE 5/ INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données à caractère personnel sont traitées par l'Office de Tourisme à des fins d'information et de communication, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant qu'elles peuvent exercer en écrivant à : Office de Tourisme du Grand Montauban, 4 rue du Collège, BP 201, 82002 Montauban cedex.

ARTICLE 6/ CONFIDENTIALITE

Toutes les informations communiquées par les candidats dans le cadre du Prix sont confidentielles. Les candidats acceptent que ces informations soient divulguées par la ville de Montauban et l'Office de Tourisme du Grand Montauban dans le cadre des communications auxquelles les candidats seront tenus de participer ainsi que lors de la cérémonie de remise du Prix.

ARTICLE 7/ CORRESPONDANCE

Toute correspondance ou demande d'information concernant le déroulement du présent prix doit être adressée ou formulée à : Office de Tourisme du Grand Montauban, BP 201, 82002 Montauban cedex, ou au 05 63 63 60 60.

ARTICLE 8/ REGLEMENT

Le règlement est consultable à tout moment sur le site internet www.dessingres.fr et le site de l'Office de Tourisme du Grand Montauban www.montauban-tourisme.com

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à : Office de Tourisme du Grand Montauban, BP 201, 82002 Montauban cedex, ou au 05 63 63 60 60.

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'Huissier prévaudra.

ARTICLE 9/ HUISSIER

Le règlement est consigné au sein de l'Etude SEALARL LPBH, Huissiers de Justice associés qualifiés Commissaires de Justice, 7 avenue Edouard Herriot, B.P 106, 82300 CAUSSADE

ARTICLE 10/ DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française ; Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : 4 rue du Collège, 82 000 Montauban au plus tard 30 jours après la date limite de participation indiquée au présent règlement